



## SEANCE N°6

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22/11/2021 COMPTE RENDU

» Communauté de communes du Pays Riolois

Le conseil communautaire, s'est réuni le 22 novembre 2021 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 10 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants  
Présents ce jour : 35 - Procurations : 5 – Absents : 4  
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 22h50

#### ➤ PRESENCE

#### **Nombre de membres Présents ou représentés :**

##### **35 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE -MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD -RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT -RIOZ: M. GUIBOURG, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, M. VERNIER, - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE: MME BARDEY- TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON :MME DEMANY -VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER.

##### **5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à M. ORMAUX - LA MALACHERE : M. GIRARD C à M. OUDIN - RIOZ: MME FILIATRE à MME VARIN - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE à M. MIGARD

##### **3 membres suppléants avec voix délibérative :**

BUTHIERS : M. PAGET (M. MAGNIN étant empêché)- CROMARY : M. VOYNNET (BERGER étant empêché)- QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

##### **4 membres absents :**

BOULOT : MME ERARD - RIOZ : M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ

#### **Nombre de communes présentes ou représentées : 33 sur 33**

Christelle Cuenot a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

#### ➤ ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 octobre 2021	21112201D	Unanimité
2	Etat des décisions du bureau communautaire de la Présidente dans le cadre des délégations du conseil communautaire	21112202D	Unanimité
3	Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'assemblée générale d'Insertion 70	21112203D	Unanimité
4	Prise en charge des frais de gestion courante des budgets annexes : Activités Économiques, Ordures ménagères, SPANC, Eau Régie, Eau DSP et Assainissement	21112204D	Unanimité
5	Remboursement des frais pour la location de la cellule n°4 de l'hôtel d'entreprise TECHNOVA II par les budgets annexes Assainissement et eau Régie	21112205D	Unanimité
6	DBM n°3 Budget annexe Eau Régie	21112206D	Unanimité
7	DBM n°3 Budget annexe Assainissement	21112207D	Unanimité
8	DBM n°2 Budget annexe Eau DSP	21112208D	Unanimité
9	DBM n°1 Budget annexe SPANC	21112209D	Unanimité
10	DBM n°3 Budget annexe LOTISSEMENT	21112210D	Unanimité
11	DBM n°3 Budget annexe ORDURES MENAGERES	21112211D	Unanimité
12	DBM n°3 Budget PRINCIPAL	21112212D	Unanimité
13	Création de 2 postes en CDD adjoint technique à 35H	21112213D	Unanimité
14	Création de deux postes en CDD d'adjoint administratif d'un an pour le service d'exploitation eau - assainissement	21112214D	Unanimité

15	Création de supports de postes - Accroissement saisonnier d'activité / Service piscine - Postes MNS	21112215D	Unanimité
16	Création de supports de postes - Accroissement temporaire d'activité /Piscine	21112216D	Unanimité
17	Création de supports de postes - Accroissement temporaire d'activité	21112217D	Unanimité
18	Adhésion au contrat groupe d'une participation employeur destinée au financement de la protection complémentaire - Centre de Gestion et Validation du taux de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire - Centre de Gestion	21112218D	Unanimité
19	Débat du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi	21112219D	Unanimité
20	Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)	21112220D	Unanimité
21	Vente d'un terrain à la SCI GC Rioz sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest	21112221D	Unanimité
22	Vente d'un terrain à la SCI Keuro, représentée par Monsieur Corentin NANTILLET sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest	21112222D	Unanimité
23	Augmentation du capital de la SEM ACTION 70	21112223D	Unanimité
24	Adhésion au sein de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER)	21112224D	Unanimité
25	Programme pluriannuel d'investissement sur l'eau et l'assainissement	21112225D	Majorité
26	Demande de prorogation à la DUP du captage du Bois de Babouey à Vandelans	21112226D	Unanimité
27	Vote des tarifs de la Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative pour 2022	21112227D	Unanimité
28	Modification des statuts du SYTEVOM	21112228D	Unanimité
29	Complément à la délibération n°21041225 du 12 avril 2021 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la piscine de Rioz:	21112229D	Unanimité
30	Attribution des lots 2 et 3 du marché de travaux de rénovation de la piscine de Rioz	21112230D	Unanimité
31	Attribution du marché de travaux d'extension et de réaménagement du périscolaire de Boulton	21112231D	Unanimité
32	Transfert de la compétence GEMAPI pour les affluents de l'Ognon au SMAMBVO	21112232D	Unanimité
33	Vote du montant de la taxe GEMAPI pour 2022	21112233D	Unanimité
34	Attribution d'un marché de fourniture et livraison de repas	21112234D	Unanimité
35	Lancement d'une étude de prospective scolaire et adhésion à l'Audab	21112235D	Unanimité

## ➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

### 1. *Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 4 octobre 2021*

Guillaume Germain, vice-Président propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2. *Etat des décisions du bureau communautaire de la Présidente dans le cadre des délégations du conseil communautaire*

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le bureau communautaire lors de la séance du 29 octobre 2021 ainsi que de l'état des décisions prises par la Présidente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3. *Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'assemblée générale d'Insertion 70*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré désigne :

- M. Emmanuel FLEUROT représentant titulaire,
- M. Guillaume GERMAIN suppléant à l'assemblée générale d'Insertion 70.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4. *Prise en charge des frais de gestion courante des budgets annexes : Activités Économiques, Ordures ménagères, SPANC, Eau Régie, Eau DSP et Assainissement*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré valide la prise en charge des frais de gestion courante des budgets annexes tels que détaillées ci-dessous :

Au budget Activités Économiques :

- Charges de personnel à hauteur de 23.400 €,
- Fournitures de secrétariat pour 2 000 €.

Au budget Ordures ménagères : Charges de personnel à hauteur de 230.000 €.

Au budget SPANC : Charges de personnel à hauteur de 1.600 €.

Au budget Eau Régie :

- Charges de personnel affectées au service « EAU REGIE » : 275.222,40 €,
- Fournitures de secrétariat : 2.000 €,

- Indemnités élus : 2.500 €.

Au budget Eau DSP : Charges de personnel à hauteur de 27.900 €.

Au budget Assainissement :

- Charges de personnel affectées au service « Assainissement » : 194.600 €,
- Fournitures de secrétariat : 2.000 €,
- Indemnités élus : 2.500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 5. Remboursement des frais pour la location de la cellule n°4 de l'hôtel d'entreprise TECHNOVA II par les budgets annexes Assainissement et eau Régie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré fixe les montants à rembourser aux budgets annexes :

- Au budget Assainissement : Location de la cellule n°4 : 4.000 €.
- Au budget eau régie : Location de la cellule n°4 : 4.000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 6. DBM n°3 Budget annexe Eau Régie

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante :

##### Section investissement :

Désignation	Dépenses	Recettes
Opération 4021 – Véhicules 2182 - Achat de véhicules	14.765 €	
Opération 4011 - Equipement de matériels 2188-Autres	-1.765 €	
2182 - Achat de véhicules	-13.000 €	
281531 -réseaux d'adduction d'eau		+20 €
139118-autres subventions d'investissement	+1.490 €	
021-virement de la section de fonctionnement		+1.470 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.490€</b>	<b>1.490€</b>

##### Section Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
6718 - autres charges exceptionnelles	+2.500€	
617- études et recherche	-2.500 €	
6811- Dotation aux amortissements	+20€	
777-Quote-part des subventions d'investissement		+1.490 €
023 - virement section d'investissement	+1.470 €	
<b>TOTAL</b>	<b>+1.490 €</b>	<b>+1.490 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 7. DBM n°3 Budget annexe Assainissement

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante :

##### Investissement

	Dépenses	Recettes
Opération 5014 – VORAY 217532-Réseaux assainissement	-30.400 €	
Opération 5010 - Mise à jour 6 SDA 2031-frais d'étude	+38.000 €	

Opération 5010 - Mise à jour SDA 1313 - subvention département		7.600 €
281562 - services d'assainissement		+20€
139111 subventions agence de l'eau	975 €	
021-virement de la section de fonctionnement		-1.545 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.575 €</b>	<b>6.075 €</b>

**Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
6718 - autres charges exceptionnelles	+2.500€	
6811- dotation aux amortissements	+20€	
777-quote part des subventions d'investissement		975€
023 - virement section d'investissement	-1.545 €	
<b>TOTAL</b>	<b>975€</b>	<b>975€</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**8. DBM n°2 Budget annexe Eau DSP**

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante :

**Section de Fonctionnement :**

Désignation	Dépenses	Recettes
673- titres annulés sur exercice antérieur	+2 .218 €	
777-quote part des subventions d'investissement		+350 €
023 - Virement à la section d'investissement	-1.868 €	
<b>TOTAL</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>

**Section d'investissement :**

Désignation	Dépenses	Recettes
13918-Autres subventions	350 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-1.868 €
<b>TOTAL</b>	<b>350 €</b>	<b>-1.868 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**9. DBM n°1 Budget annexe SPANC**

Section de Fonctionnement :

Désignation	Dépenses	Recettes
673- titres annulés sur exercice antérieur	130 €	
7062 - redevance d'assainissement non collectif		130 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 €</b>	<b>130 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 10. DBM n°3 Budget annexe LOTISSEMENT

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante :

### FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
article 71355 : Var,stocks produits(terrains)		-81.315,91 €
article 7015 : Vente de terrains aménagés		+118.519,50 €
article 774 : Subventions exceptionnelles		-37.203,59 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

### INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
article 1641: Emprunt en euros	+81.000,00 €	
article 2315: Immos en cours-inst,techn,	+ 315,91 €	
article 3555: Terrains aménagés	- 81.315,91 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 11. DBM n°3 Budget annexe ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante :

### Investissement :

	Dépenses	Recettes
Opération 1402 - Accessibilité Handicapés - scolaire 1311-041 subvention d'investissement versées par l'ETAT rattachées aux actifs amortissables	+12.121,22 €	
Opération 1402 - Accessibilité Handicapés - scolaire 1321-041 subvention d'investissement versées par l'ETAT rattachées aux actifs non amortissables		+12.121,22 €
Opération 2200 - Piscines 1331-041 Fonds affectés à l'équipement amortissable - DETR versées par l'ETAT	+19.005 €	
Opération 2200 - Piscines 1341-041 Fonds affectés à l'équipement non amortissable - DETR versées par l'ETAT		+19.005 €
Opération 2001- Maison communautaire 2183 - Matériel de bureau et informatique	-1.100 €	
Opération 1100 - Relais assistantes maternelles 2183 - Matériel de bureau et informatique	+1.100 €	
Opération 1200 - Sites d'accueil Périscolaires 21318 - Autres bâtiments publics	+498 €	
Opération 1416 - Pôle éducatif de Trésilly 21312 - Bâtiments scolaires	+2.136 €	
Opération 2100 - Gymnases 2135 - Installation générale, Agencement et aménagement de construction	- 2.634 €	

Opération 2001 - Maison communautaire 2051 - Concession, droits similaires	-45.037,38 €	
021 - virement de la section de fonctionnement		-45.037,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>-13.911,16 €</b>	<b>-13.911,16 €</b>

**Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
023 - virement à la section d'investissement	-45.037,38 €	
6226 - Honoraires (audit RH et financier)	+47.880 €	
64131-Rémunérations	+40.000 €	
6419 - Remboursement rémunérations de personnel		10.000 €
022-Dépenses imprévues de fonctionnement	13.360,97 €	
67441-subvention aux SPIC (budgets annexes)	-37.203,59 €	
773-Mandats annulés sur exercice antérieurs		9.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>19.000 €</b>	<b>19.000 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12. DBM n°3 Budget PRINCIPAL**

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative suivante

**Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Opération 1402 - Accessibilité Handicapés - scolaire 1311-041 subvention d'investissement versées par l'ETAT rattachées aux actifs amortissables	+12.121,22 €	
Opération 1402 - Accessibilité Handicapés - scolaire 1321-041 subvention d'investissement versées par l'ETAT rattachées aux actifs non amortissables		+12.121,22 €
Opération 2200 - Piscines 1331-041 Fonds affectés à l'équipement amortissable - DETR versées par l'ETAT	+19.005 €	
Opération 2200 - Piscines 1341-041 Fonds affectés à l'équipement non amortissable - DETR versées par l'ETAT		+19.005 €
Opération 2001 - Maison communautaire 2183 - Matériel de bureau et informatique	-1.100 €	
Opération 1100 - Relais assistantes maternelles 2183 - Matériel de bureau et informatique	+1.100 €	
Opération 1200 - Sites d'accueil Périscolaires 21318 - Autres bâtiments publics	+498 €	
Opération 1416 - Pôle éducatif de Trésilly 21312 - Bâtiments scolaires	+2.136 €	
Opération 2100 - Gymnases 2135 - Installation générale, Agencement et aménagement de construction	- 2.634 €	
Opération 2001 - Maison communautaire 2051 - Concession, droits similaires	-45.037,38 €	

021 - virement de la section de fonctionnement		-45.037,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>-13.911,16 €</b>
		<b>-13.911,16 €</b>

**Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
023 - virement à la section d'investissement	-45.037,38 €	
6226 - Honoraires (audit RH et financier)	+47.880 €	
64131-Rémunérations	+40.000 €	
6419 - Remboursement rémunérations de personnel		10.000 €
022-Dépenses imprévues de fonctionnement	13.360,97 €	
67441-subvention aux SPIC (budgets annexes)	-37.203,59 €	
773-Mandats annulés sur exercice antérieurs		9.000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>19.000 €</b>
		<b>19.000 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**13. Création de 2 postes en CDD adjoint technique à 35H**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de créer les deux postes suivants :

Intitulé du poste à créer	Durée	Durée hebdomadaire de travail	Catégorie hiérarchique
1 agent technique Bâtiments	1 an	35H	C
1 agent technique bâtiments / OM	1 an	35H	C

Délibération adoptée à l'unanimité.

**14. Création de deux postes en CDD d'adjoint administratif d'un an pour le service d'exploitation eau – assainissement**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide la création des postes suivant :

Intitulé du poste	Nature	Durée	Durée hebdomadaire de travail
2 adjoints administratifs	CDD Droit privé	1 an	35 H

Délibération adoptée à l'unanimité.

**15. Création de supports de postes - Accroissement saisonnier d'activité / Service piscine - Postes MNS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de procéder au recrutement d'agents contractuels dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

Intitulé des postes	Période	Durée hebdomadaire	Fonction
8 éducateurs des activités physiques et sportives	Du 5 juin au 30 juin 2022	35 H	Maître-nageur/sauveteur
10 éducateurs des activités physiques et sportives	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 31 août 2022	35 H	Maître-nageur/sauveteur

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **16. Création de supports de postes - Accroissement temporaire d'activité**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de voter la création des supports d'emploi non-permanents suivants :

Intitulé du poste	Période	Durée hebdomadaire	Fonction
4 adjoints administratifs	Du 5 juin <sup>au</sup> 30 juin 2021	Au réel	Agent de caisse
4 adjoints administratifs	Du 1er juillet <sup>au</sup> 31 août 2021	35 H	Agent de caisse

#### **17. Création de supports de postes - Accroissement temporaire d'activité**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de voter la création des supports d'emploi non-permanents suivants :

SERVICE	Intitulé du poste à créer	Durée hebdomadaire de travail	Catégorie hiérarchique	DURÉE
EEPE / Petite Enfance	1 Agent d'animation	30h	C	1 an
EEPE / Petite Enfance	1 Agent d'animation	30h	C	1 an
EEPE / Petite Enfance	1 Agent d'animation	35h	C	1 an
EEPE / Petite Enfance	2 Agents d'animation faisant fonction AP	35h	C	1 an
SERVICE Administratif	1 Agent administratif	35h	C	1 an

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **18. Adhésion au contrat groupe d'une participation employeur destinée au financement de la protection complémentaire - Centre de Gestion et Validation du taux de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire - Centre de Gestion**

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur Mutuelle nationale territoriale (MNT).

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 5 €

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré, décide d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **19. Débat du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi**

Guillaume Germain, vice-Président rappelle rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 4 juillet 2011.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Il est exposé le projet de PADD :

Les orientations générales du PADD sont déclinées selon les axes et orientations suivantes :

Axe 1 : Valorisation de l'armature territoriale et paysagère du Pays Riolais

- Affirmer l'armature du territoire
- Faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel

Axe 2 : Des ressources et des savoir-faire au service du développement

- Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services
- Revitaliser le cœur commerçant du territoire
- Renforcer les fonctions agricoles du territoire
- Développer la filière bois
- Favoriser le mix énergétique

Axe 3 : Des évolutions qualitatives du cadre de vie

- Constituer une offre de logements de qualité et répondant à la diversité des besoins des habitants
- Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités
- Maîtriser les impacts environnementaux des nouvelles constructions
- Favoriser une utilisation optimale de l'espace

Après cet exposé, Guillaume Germain, vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais déclare le débat ouvert :

Les remarques suivantes sont formulées :

- La difficulté de la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi climat et résilience et le SRADDET ;
- La nécessité de respecter les objectifs du PADD pour éviter les recours ;
- Le dépassement des objectifs du PADD concernant le potentiel foncier des équipements en raison d'un projet de collège qui dépend de la compétence départementale ;
- La nécessité d'aboutir pour les communes n'ayant plus de documents d'urbanisme (12 communes en POS) ;
- La difficulté de négocier avec les propriétaires pour baisser le potentiel foncier ;
- La nécessité de ralentir l'artificialisation des sols tout en permettant un développement mesuré du territoire.

Le conseil communautaire a pris acte de ce débat autour du projet d'aménagement et de développement durables.

## **20. Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

Le Gouvernement a proposé aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la présidente à signer le contrat territorial de relance et de transition écologique avant la fin de l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **21. Vente d'un terrain à la SCI GC Rioz sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire mandate la Présidente pour la signature de la vente d'un terrain à M Julien Cannard, représentant la société SCI GC Rioz, dont le siège social est situé rue Graham Bell, ZA 3R, 70190 Rioz, un terrain d'une surface de 3 572 m<sup>2</sup>, situé sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest pour 58 935,27 €HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **22. Vente d'un terrain à la SCI Keuro, représentée par Monsieur Corentin NANTILLET sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire mandate la Présidente pour la signature de la vente d'un terrain à Monsieur Corentin NANTILLET, représentant la SCI KEURO dont le siège social est situé au 133 rue du général de Gaulle 70190 RIOZ, ou toute autre personne morale s'y substituant, un terrain d'une surface de 3 677 m<sup>2</sup>, cadastré ZL 169 situé sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest pour 60 667,29 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 23. **Augmentation du capital de la SEM ACTION 70**

La société Action 70, dont la CCPR est actionnaire et administrateur, a entamé une réflexion stratégique depuis 2019 mettant en évidence la nécessité de doter la société de fonds propres suffisants pour les prochaines années. Outre la sollicitation des actionnaires actuels tant publics que privés, cette augmentation de capital doit permettre à la Région Bourgogne Franche-Comté d'entrer au capital et participer au développement de l'immobilier d'entreprise de Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le principe d'augmentation de capital d'Action 70 ;
- Accepte l'incorporation de réserves et report à nouveau débiteur pour un montant de 628 800 €, élevant la valeur unitaire de l'action de 18 à 24 € ;
- Autorise notre représentante à voter favorablement lors des prochaines séances du Conseil d'administration et Assemblée générale extraordinaire, sur le lancement de cette augmentation de capital.

Le conseil communautaire a pris acte de ce débat autour du projet d'aménagement et de développement durables.

### 24. **Adhésion au sein de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER)**

L'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire et d'assurer la promotion économique. L'AER BFC développe une offre de service compatible avec les attentes du tissu économique régional et les responsabilités conférées à la Région et aux EPCI par la loi NOTRe. Elle a vocation à intervenir en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants

Considérant l'intérêt pour l'établissement public de coopération intercommunale communauté de communes du Pays Riolois d'acquiescer une action au capital de la SPL AER BFC, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide :

- l'intégration à la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire
- les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- l'acquisition en conséquence d'une action au capital de la société AER BFC au prix de 5.000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

Autorise la Présidente à :

- signer tous les actes de transfert,
  - effectuer toutes formalités requises par la loi
  - et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- Désigne Nadine Wantz en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays Riolois à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale ;

Et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale.

Délibération adoptée à la majorité.

### 25. **Programme pluriannuel d'investissement sur l'eau et l'assainissement**

Afin de pouvoir établir un prévisionnel de nos dépenses sur les budgets eau et assainissement en cohérence avec nos capacités financières, le conseil communautaire après avoir délibéré adopte le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur 15 ans.

#### **Eau :**

Communes	Travaux	Année de lancement revue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel	2021	350 000 €	10
Multisites	Renouvellement réseaux divers	2021	1 350 000 €	9
Multisites	Télégestion Réservoir et stations 45 sites	2021	1 000 000 €	4
OISELAY	Extension réseau hameau Grachaux	2022	13 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	2022	100 000 €	1
OISELAY	Renouvellement canalisation sources sur terrain privé	2022	20 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement réseau rue Viseney et rue de la Gare 900 m + 250 m + branchements	2022	211 500 €	1

QUENOCHÉ	Turbidimètre à coupure automatique et traitement agressivité	2022	300 000 €	1
CIREY Marloz	Renouvellement réseau 1 km + branchements	2022-2023	293 500 €	1
CROMARY	Renouvellement réseau 1150 m	2022	200 000 €	1
Multisites	Equipement général P1	2022	241 250 €	10
VORAY-SUR-L'OGNON	Renouvellement canalisation rue de la Chapelle	2022-2023	100 000 €	1
QUENOCHÉ	Renouvellement de branchements le long de la RN 57 (6 branchement en partie privée)	2022	18 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	2022	162 000 €	1
FONDREMAND	Station de traitement pour la nouvelle ressource	2023	1 800 000 €	3
LE CORDONNET	Création d'un nouveau réservoir et agrandissement bache de Montarlot	2022-2023	427 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre station pompage et réservoir 440 m + 200 m + branchements	2023	132 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre source et station pompage (traversée rivière) 1,6 km	2023	240 000 €	2
Multisites	Clôtures et portails 437 400 €	2023	437 400 €	10
Multisites	Programme de renouvellement de compteurs radio (5 ans)	2024	360 000 €	5
QUENOCHÉ	Renouvellement réseau vers l'église 360 m + branchements	2024	72 000 €	1
BUTHIERS	Reconstruction d'un réservoir	2024	250 000 €	1
HYET	Interconnexion avec le forage de Fondremand	2025	875 000 €	2
BONNEVENT-VELLOREILLE	Interconnexion avec le réseau du Breuil	2025	485 000 €	1
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1
VANDELANS	Traitement de la turbidité	2026	250 000 €	1
FONDREMAND	Renouvellement du réseau d'eau pour la mise en service de la nouvelle station	2026	800 000 €	2
VILLERS-BOUTON	Interconnexion avec Recologne-lès-Rioz	2026	300 000 €	1
TRESILLEY	Interconnexion dans Bourg pour alimenter le village en totalité par la nouvelle source de Fondremand	2026	40 000 €	1
VILLERS-BOUTON	Traitement de la turbidité	2026	30 000 €	1
MAIZIERES/RECOLOGNE	Interconnexion avec Fondremand	2027	120 000 €	1
CHAMBORNAY	Interconnexion avec Neuville-lès-Cromary	2027	315 000 €	1
CHAUX-LA-LOTIERE	Interconnexion avec Boulton	2027	285 000 €	1
SORANS-LÈS-BREUREY	Interconnexion avec Perrouse	2027	180 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement de la conduite entre réservoir et station 2 km	2027	352 500 €	1
LA MALACHERE et RIOZ Les Fontenis	Interconnexion avec Fondremand	2028	825 000 €	2
VORAY-SUR-L'OGNON	Traitement de l'agressivité	2028	450 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Interconnexion depuis Buthiers	2028	455 000 €	2
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Traitement de l'agressivité des sources Neuville et Anthon	2029	600 000 €	1
LA MALACHERE	Traitement de l'agressivité	2029	600 000 €	2
CIREY	Interconnexion avec Anthon pour Marloz	2030	380 000 €	1
Multisites	Renouvellement réseau diverses	2030	6 600 000 €	11
CIREY	Interconnexion avec Chambornay-les-Bellevaux pour Cirey	2031	745 000 €	2

CIREY	Traitement agressivité UDI Cirey	2032	250 000 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Marloz	2032	250 000 €	1
BOULT	Interconnexion avec Sorans-les-Breurey	2033	320 000 €	1
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Interconnexion Rioz-Anthon-Traitiéfontaine	2034	260 000 €	1
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	Interconnexion avec Sorans-lès-Breurey	2035	530 000 €	2
GRANDVELLE	Interconnexion avec Maizières	2036	315 000 €	1
MONTARLOT-LES-RIOZ	Interconnexion avec Trésilley	2037	860 000 €	2

**Assainissement :**

Communes	Travaux	Année de lancement revue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel 179 250 €	2022	179 248 €	5
CHAUX	Extension réseau rte de Bonnevent 50 m + reprise branchements existants	2022	30 000 €	1
Bussières / Boulot / Etuz	SDA	2022	20 000 €	1
Multisites	Mise à jour des SDA sur Pennesières, Vandelans, Les Fontenis, Marloz, Anthon, le Perrenot	2022	60 000 €	1
BOULOT	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BOULOT	2022	120 569 €	1
BUSSIÈRES	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BUSSIÈRES	2022	181 083 €	1
ETUZ	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour ETUZ	2022	148 403 €	1
BOULT	Renouvellement de réseau rue de France	2022	100 000 €	1
Multisites	Télégestion 250 000 € 28 stations et PR	2022	250 000 €	3
Multisites	Equiperment de matériels, pompes, ouvrages	2022	240 000 €	10
Multisites	Nouveaux réseaux, branchements	2022	1 000 000 €	10
MARLOZ	Assainissement sur MARLOZ	2022-2023	244 420 €	1
FONDREMAND	Assainissement sur FONDREMAND (avec travaux AEP prévu démarrage en 2020)	2023	701 082 €	3
RIOZ	Mise en séparatif, traitement ECP, redimensionnement réseau	2023	1 075 000 €	5
VORAY	Renouvellement de réseau rue de la Chapelle	2023	194 050 €	1
BUSSIÈRES	Mise en séparatif des réseaux et traitement ECP sur BUSSIÈRES	2024	256 680 €	2
GRANDVELLE	PB H2S sur poste de refoulement	2024	50 000 €	1
VORAY	Suppression des rejets secteur Rue Basse, Pont de l'Ognon	2024	15 000 €	1
Multisites	Clôture et portail 115 800 € sur 11 ouvrages	2025	115 800 €	3
Les FONTENIS	Assainissement sur Les FONTENIS (SDA)	2026	577 000 €	2
ANTHON	Assainissement sur ANTHON (chiffage SDA Rhizosphère)	2028	740 138 €	1
BONNEVENT	Extension de la STEP de BONNEVENT-VELLOREILLE (par Ingénierie 70 soit step pour Velloreille 100Eh estimée 295 000 Euros ou reconstruction STEP actuelle 525 000 Euros)	2029	550 000 €	1
ETUZ	Mise en séparatif des réseaux sur ETUZ (étude par ingénierie 70 mais pas de chiffage)	2029	600 000 €	3
BOULOT	Mise en séparatif des réseaux sur BOULOT	2030	400 000 €	2
GRANDVELLE	Mise en séparatif rue du Viseney et rue de la gare	2030	211 500 €	1
RIOZ	Equiperment STEP de Rioz (compteur déversoir de tête, pluviomètre)	2031	5 000 €	1

PENNESIERES	Assainissement sur PENNESIERES (step pour Pennesières et step pour courboux : 596285,67 Euros estimé par GEOPROTECH)	2032	596 286 €	1
VANDELANS	Assainissement sur VANDELANS (Chiffrage Ingénierie 70 pour réseaux et step)	2032	505 843 €	2
BUTHIERS	Modification PR Buthiers	2032	21 390 €	1
CROMARY	Mise en séparatif 1/2 du village	2033	275 000 €	2
MONTARLOT	Extension de la STEP de MONTARLOT	2033	200 000 €	1
GRANDVELLE	Traitement le Perrenot	2033	275 000 €	1
BUTHIERS	Mise en séparatif (hors grande rue)	2034	275 000 €	1

Le PPI est révisable chaque année en fonction de divers aléas (réglementaire, technique, financier) et des conséquences du SDAEP et des révisions des SDA.

Délibération adoptée à la majorité.

#### **26. Demande de prorogation à la DUP du captage du Bois de Babouey à Vandelans**

Afin d'engager une procédure de cessibilité suivant les Articles R.132-2 et R.132-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la CCPR afin de finaliser :

- L'acquisition du terrain borné extrait du plan de division provisoire des parcelles AI 3 et AI 11 d'une superficie réelle totale de 532m<sup>2</sup> ;
- L'établissement d'une servitude de passage pour accéder à la parcelle acquise par la route desservant la propriété ainsi que la servitude concernant la conduite d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à déposer cette demande de prorogation auprès de la Préfecture de la Haute-Saône et d'engager la procédure de cessibilité au profit de la CCPR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **27. Vote des tarifs de la Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative pour 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide les tarifs ci-dessous pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative pour 2022.

- Frais de mise en service remboursables : 15 €
- Frais de livraison de bacs/composteurs : 20€
- Part fixe des abonnés particulier bénéficiant de la collecte en C.05 : 109 €

La part fixe de la redevance sera facturée au propriétaire en cas de vacance du logement.

- Part fixe gros producteurs bénéficiant d'une collecte en C1 sur les OM : 129 €.

Cette collecte gros producteur fera l'objet d'un contrat spécifique avec une notion de saisonnalité.

- Part variable (définie comme suit) :

Un minimum de 6 levées par semestre par type de bac, sera facturé forfaitairement à chaque usager si le nombre des levées est inférieur à ce plancher.

- Les tarifs suivants sont fixés par levée et par type de bac :

Type de bac	Volume	Coût d'une levée en 2021	Coût d'une levée en 2022
Ordures Ménagères	80	1,20 €	1,98 €
	90	1,35 €	2,23 €
	120	1,80 €	2,97 €
	140	2,10 €	3,47 €
	180	2,70 €	4,46 €
	240	3,60 €	5,94 €
	330	4,95 €	8,17 €
	340	5,10 €	8,42 €
	360	5,40 €	8,91 €
	500	7,50 €	12,38 €

	660	9,90 €	16,34 €
	770	11,55 €	19,06 €
Recyclables	120	0,94 €	0,00 €
	140	1,10 €	0,00 €
	240	1,88 €	0,00 €
	340	2,67 €	0,00 €
	360	2,83 €	0,00 €
	500	3,93 €	0,00 €
	660	5,18 €	0,00 €
	770	6,04 €	0,00 €

Dans le cas d'utilisation de bacs partagés (exemple : collectifs), la facturation sera composée de la part fixe entière et d'une part variable correspondant au coût de la levée, divisé en nombre de logements rattachés, occupés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **28. Modification des statuts du SYTEVOM**

Après lecture de la délibération du Conseil syndical du 14/10/2021, des nouveaux statuts et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide la modification statutaire du SYTEVOM et mandate la Présidente pour effectuer toutes les formalités relatives à cette modification.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **29. Complément à la délibération n°21041225 du 12 avril 2021 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la piscine de Rioz**

Pour rappel, lors de sa séance du 12 avril 2021, le Conseil Communautaire a validé le projet de rénovation de la Piscine de Rioz et a autorisé la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention. A la suite au dépôt du dossier de demande d'aide auprès du Conseil départemental, ce dernier sollicite de notre part que la délibération soit complétée avec la mention suivante, en cohérence avec le guide des aides départementales :

*« La CCPR s'engage à donner un accès prioritaire pour les élèves du collège de Rioz ou des collèges rattachés au périmètre de la CCPR et des écoles primaires pour la pratique de l'EPS. »*

Il est également nécessaire de distinguer les aides sollicitées au titre des politiques sectorielles et du PACT II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le projet de rénovation de la piscine de Rioz,
- Valide le plan de financement ci-dessus,
- Autorise la Présidente à solliciter des subventions au titre de l'Etat (DETR) et du Département (politiques sectorielles et PACT),
- S'engage à donner un accès prioritaire et gratuit pour les élèves du collège de Rioz ou des collèges rattachés au périmètre de la CCPR et des écoles primaires pour la pratique de l'EPS,
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision,
- Décide de réaliser l'ensemble de ce projet même si la Communauté de Communes du Pays Riolois n'obtient pas l'intégralité du montant des subventions sollicitées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **30. Attribution des lots 2 et 3 du marché de travaux de rénovation de la piscine de Rioz**

Par délibération en date du 10 octobre 2021, le Conseil Communautaire a attribué le lot 1 – Dalles, réseaux, clôtures à l'entreprise Albizzia pour un montant de 112 456 € HT, soit 131 827,20 € TTC.

Sur proposition de la CAO réunie en date du 19 octobre 2021, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue les lots 2 et 3 aux entreprises suivantes :

	Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 2 Equipements, canalisations, liner, pompes	FC Piscines	147 487,50 €	176 985,00 €

Lot 3 Système de filtration	FC Piscines	67 860,00 €	81 432,00 €
-----------------------------	-------------	-------------	-------------

Délibération adoptée à l'unanimité

### 31. Attribution du marché de travaux d'extension et de réaménagement du périscolaire de Boulton

A la suite à la conduite du dossier en phase Projet, aux consultations d'entreprises qui se sont déroulées durant l'été 2021 et aux négociations engagées avec les entreprises sur la période octobre/novembre 2021, et sur proposition de la CAO, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire attribue le marché comme suit :

Lots	Estimatif € HT	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Lot 1: Terrassement	88 005 €	COLAS France	98 379,27 €	118 055,12 €
Lot 2: Gros œuvre	105 000 €	BARANZELLI	104 555,09 €	125 466,11 €
Lot 3: Charpente bois - couverture et bardage	120 000 €	SARL ACF WILL	165 000,00 €	198 000,00 €
Lot 4: Etanchéité	9 500 €	SFCA	10 760,41 €	12 912,49 €
Lot 5: Menuiseries extérieures	47 000 €	SARL OBLIGER	50 885,00 €	61 062,00 €
Lot 6: Menuiserie intérieures	38 000 €	SAS PERRIN	51 678,11 €	62 013,73 €
Lot 7: Cloisons peintures isolations	67 500 €	BISONTINE DE PEINTURE	95 645,94 €	114 775,13 €
Lot 8: Chape Carrelage Faïence	15 700 €	MACANIN ET FILS	13 742,36 €	16 490,83 €
Lot 9: Sols souples	12 500 €	FILIPUZZI Vesoul	9 936,17 €	11 923,40 €
Lot 10: plomberie sanitaires	26 000 €	VICTOIRE	33 185,84 €	39 823,01 €
Lot 11: Chauffage Ventilation	69 000 €	VICTOIRE	79 574,83 €	95 489,80 €
Lot 12: Electricité Courants faibles	43 700 €	EITE	56 753,64 €	68 104,37 €

Le montant global du marché de travaux est de 770.096,66 € HT pour une estimation de base à 641.905,00€.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Cofinanceurs	Assiette	Taux	Montant
Etat	824 859,53 €	30,00%	247 457,86 €
Région (montant fixe)	824 859,53 €	15,15%	125 000,00 €
Département (PACT2)	824 859,53 €	25,00%	206 214,88 €
FCTVA	989 831,44 €	16,404%	162 371,95 €
Auto-financement CCPR	989 831,44 €	25,13%	248 786,75 €
TOTAL			989 831,44 €

Délibération adoptée à l'unanimité

### 32. Transfert de la compétence GEMAPI pour les affluents de l'Ognon au SMAMBVO

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le transfert de la compétence GEMAPI au SMAMBVO sur le périmètre des affluents de l'Ognon afin qu'il puisse entrer en vigueur en 2022 et ainsi :

- Confirme l'adhésion de la CC du Pays Riolois au SMAMBVO au titre de la compétence GEMAPI pour le territoire constitué des communes de Aulx-lès-Cromary, Boulton, Bussièrès, Buthiers, Chambornay les Bellevaux, Cirey, Cromary, Etuz, Perrouse, Vandelans et Voray sur l'Ognon, riveraines de l'Ognon ;
- Etend le périmètre d'adhésion de la CC du Pays Riolois au SMAMBVO pour la compétence GEMAPI pour le territoire constitué des Communes de Boulton, Bonnevent, Chaux-la-Lotière, le Cordonnet, Fondremand, Montboillon, Montarlot, Neuville, Oiselay, Quenoche, Ruhans, Rioz, Sorans, Traitiefontaine et Trésilly, riveraines des affluents de l'Ognon valant ainsi transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sur ce territoire ;
- Charge la Présidente de l'exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

### 33. Vote du montant de la taxe GEMAPI pour 2022

Compte-tenu du programme pluriannuel, et des objectifs du Contrat de rivière de l'Ognon, le Conseil communautaire fixe le montant de la taxe GEMAPI à 70 000 € pour l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

**34. Attribution d'un marché de fourniture et livraison de repas**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Valide l'avis rendu par la commission d'appel d'offres qui a sélectionné le candidat suivant : **ESAT ADAPEI Cuisine d'Uzel – 8 rue Branly – BP 21955 – 25 000 BESANCON**
- Autorise la présidente à signer l'acte d'engagement pour ces prestations, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché

Délibération adoptée à l'unanimité

**35. Lancement d'une étude de prospective scolaire et adhésion à l'Audab**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise la présidente à :

- Solliciter l'AUDAB pour une proposition d'étude prospective,
- Adhérer à l'agence de l'AUDAB et d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- Lancer cette étude prospective scolaire et signer les documents inhérents à sa mise en œuvre

Délibération adoptée à l'unanimité

La Présidente  
Nadine WANTZ

